



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

France Télécom

Question écrite n° 27801

Texte de la question

M. Jean Lassalle souhaite attirer l'attention de Mme la ministre déléguée à l'industrie sur le projet de fusion des directions régionales de France Télécom. Les directeurs régionaux d'Adour-Pyrénées et Aquitaine-Nord ont annoncé dans une communication interne, le 3 septembre 2003, puis démenti ensuite, la fusion de leur direction et des départements 64 et 40. Cette déclaration a suscité de grandes inquiétudes chez les personnels de France Télécom qui voient, dans cette fusion, la concentration des services, d'où la disparition de France Télécom dans bon nombre de petites et moyennes communes, ainsi que des pertes importantes d'emplois dans les départements concernés. Face à cette situation incertaine, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures que le Gouvernement entend prendre en faveur des personnels de France Télécom et des élus de ces départements.

Texte de la réponse

La concurrence très vive dans le secteur des télécommunications, tant sur les services que sur les infrastructures, nécessite que France Télécom sache adapter ses structures afin d'accroître sa performance. C'est en adaptant son organisation aux réalités du terrain que France Télécom pourra proposer à ses clients les solutions les plus adaptées à leurs besoins. La présence de France Télécom sur le terrain n'est pas liée aux modifications éventuelles de l'organisation de ses directions régionales. France Télécom est, dans les Pyrénées-Atlantiques, un employeur important et entend le rester, en tirant parti de la proximité entre ses clients, ses salariés et les élus. Elle a pour ambition de veiller à ce que des activités puissent être proposées à son personnel là où il se trouve, chaque fois que cela est possible. C'est ainsi que, par exemple, les centres d'appel de France Télécom dans le département des Pyrénées-Atlantiques comptent plus de deux cents personnes.

Données clés

Auteur : [M. Jean Lassalle](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (4^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27801

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 16 mars 2004

Question publiée le : 3 novembre 2003, page 8364

Réponse publiée le : 23 mars 2004, page 2328